

BOURSE DE SOUTIEN À LA DIFFUSION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE **Information sur les dépenses associées à la participation** **à un congrès/colloque d'envergure nationale ou internationale**

Le montant maximum de la bourse est de 1 000\$ sur présentation des preuves des dépenses admissibles. Cette bourse ne s'applique qu'à un seul événement et ne peut être utilisée pour un événement tenu après le 31 mars 2011.

Remboursement des dépenses

Les dépenses admissibles (frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas) seront remboursées selon les règles décrites ci-dessous.

Inscription

Le coût de l'inscription, sur présentation des documents suivants :

- une copie du reçu attestant la participation au colloque/congrès;
- une copie de la page des actes du congrès où est imprimé le résumé de la présentation.

Repas

Les repas assumés par l'étudiant seront remboursés à compter de la veille de l'événement. Les repas inclus dans l'inscription au congrès ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement. Les reçus ne sont pas exigés.

Événement hôte au Canada :

Les tarifs accordés pour les repas sont nets (taxes et services inclus), par repas, par jour et en devises canadiennes.

Petit-déjeuner : 10,40\$ CDN

Lunch/Dîner : 14,30\$ CDN

Souper : 21,55\$ CDN

Événement hôte hors Canada :

Les tarifs accordés sont établis selon le lieu de l'événement en dehors du Canada établis selon le guide des allocations quotidiennes de repas applicables lors d'un déplacement de l'Université Laval. Veuillez indiquer clairement pour chaque journée les repas à rembourser et notre service administratif se chargera d'ajouter les tarifs spécifiques à chacun. Vous pouvez vous référer au guide à l'adresse suivante : www.sf.ulaval.ca sous la rubrique Frais de voyage / Allocations de repas / A l'étranger / Pays.

Hébergement

Une chambre standard dans un hôtel de votre choix pour la durée du colloque/congrès et sur présentation de la facture. Le RQRUM n'assumera pas les frais de mini-bar, d'appels téléphoniques et de connexion Internet.

Transport et stationnement

Le RQRUM remboursera les frais de transport aller-retour des étudiants aux conditions suivantes :

- Avion : sur présentation d'une copie du billet électronique et des originaux des cartes d'embarquement;
- Autobus : sur présentation du reçu ou billet d'embarquement;
- Train en classe Confort (Économie): sur présentation du reçu ou billet d'embarquement;
- Taxi : sur présentation des reçus;
- Auto : les frais de stationnement à l'hôtel et sur le site de l'événement;

Pour les trajets entre Québec et Montréal :

126,00\$ CDN pour le trajet aller-retour pour une personne voyageant seule et sur présentation d'un reçu de plein d'essence fait dans la ville hôte de l'événement;

ou

0,43\$ CDN/km pour le trajet en covoiturage si la voiture est occupée par plus d'une personne participant au colloque/congrès et sur présentation d'un reçu de plein d'essence fait dans la ville hôte de l'événement et de la liste des passagers ayant voyagé dans la voiture.

Pour les trajets entre d'autres destinations :

0,43\$ CDN/km jusqu'à un maximum de 600,00\$ CDN et sur présentation d'un reçu de plein d'essence fait dans la ville hôte de l'événement. Si plus d'un récipiendaire voyageant dans le même véhicule, préciser le nom du ou des passagers.

ou

Location de voiture et frais d'essence: sur présentation du contrat de location et des reçus de pleins d'essence.

Procédure de demande de remboursement

Le formulaire joint devra être complété et retourné à madame Ginette Desbiens, accompagné des pièces justificatives (reçus originaux), **au plus tard 30 jours après la fin de l'événement**, à l'adresse suivante :

Unité de recherche en santé des populations
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
1050, chemin Ste-Foy
Québec (Québec) G1S 4L8

Pour renseignements supplémentaires : reseau-medicaments@uresp.ulaval.ca